

eux, en vertu d'un acte des 17 et 31 mars 1736 et réduit d'un commun accord à 1,800 livres, « grâce faite du surplus, sans « tirer à conséquence, et à la charge d'une pension annuelle de « 90 livres, pendant 24 ans, au bout desquels le chapitre pourra « demander un *homme vivant et mourant*, ou renouveler ladite « pension. » Lors de l'acquisition du second immeuble, en 1758, les frères tailleurs obtinrent aussi une diminution sur les laods à payer ; mais les comtes de Saint-Jean, voulant bientôt demander pour le tout *l'homme vivant et mourant*, il n'y eut rien de statué dans le second contrat, relativement à une pension annuelle

Outre Paris, Soissons, Toulouse, Lyon et Grenoble, l'Italie et Rome elle-même possédaient aussi plusieurs de ces confréries ouvrières (1). Il est à présumer que ces associations prospérèrent, car on essaya de fonder à Lyon, sur le même plan, une société de « fabricants en étoffes d'or, d'argent et de soie. » On avait réuni pour cela un fonds de 40,000 livres et le siège de cette so-

(1) Il serait possible que l'existence à Rome d'une confrérie ouvrière, signalée dans la vie de Michel Buch, ne fût pas un fait reposant sur une grande exactitude. En effet, tous les corps de métiers ont à Rome une église ou une chapelle, sous le vocable du saint qui leur sert de protecteur. Les tailleurs de Rome, après s'être unis en 1538 aux cordonniers et aux *Giubbonari*, fabricants de corsets (?), obtinrent de l'hospice de *la Consolation* l'église de Saint-Sauveur *in Portico*, ainsi nommée à cause de sa proximité du portique d'Octavie. Mais cette église étant à moitié ruinée, les tailleurs la restaurèrent en 1575, et la mirent sous le vocable de saint Hommebon, qui naquit et vécut à Crémone, dans le courant du x^e siècle. Ils donnèrent pour raison de ce changement de vocable que leur nouveau patron avait fabriqué lui-même des vêtements pour les pauvres ; mais cette assertion peut se discuter, car les chanoines de Crémone, qui ont écrit la vie de saint Hommebon, ne font pas mention de ce fait ; il mourut le 13 novembre 1197, et fut canonisé par le pape Innocent III, le 19 janvier 1199. On voit que les tailleurs dont il est question ici sont bien antérieurs aux frères tailleurs, qui ne fondèrent leur établissement à Paris qu'en 1647.

(Ott. Panciroli. *Tesori nascosti di Roma*. 1625—Vasi. *Itinéraire de Rome*. 1792.)